

DÉPARTEMENT DU JURA
ARRONDISSEMENT DE LONS LE SAUNIER
CANTON DE LONS 2
Commune de Chilly-le-Vignoble

**PROCÈS VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2025**

Le dix-sept septembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures zéro minute, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, 84 rue des écoles, au nombre prescrit par la loi.

Il est présidé par Dominique BILLOT, Maire de la Commune.

Présents : Dominique BILLOT, Elisabeth FORIEN, Zora CHAFFARD QOCHIH, Marie-Cécile MENETRIER, Jérôme MOUILLOT et Stéphanie MOREAU.

Excusé(s) et représenté(s) par pouvoir : Mathilde LEGGHE, Florence MIdIERE et Christian NOUVELOT.

Absents : Nicolas DAGNEAUX, Hervé ROLLET et Fabrice ROUSSE.

Secrétaire de séance : Elisabeth FORIEN

1 – Vérification du quorum

Monsieur le Maire constate l'absence de quorum requis pour la tenue de la séance du conseil municipal.

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, lorsqu'il y a absence de quorum le Conseil Municipal peut être convoqué à nouveau à trois jours au moins d'intervalle. Il pourra alors délibérer valablement, sans condition de quorum.

Il est donc décidé que le Conseil Municipal se réunira à nouveau le jeudi 25 septembre 2025 à 18 heures 00.

La séance est levée à 18 heures 30

La secrétaire de séance

M. Dominique BILLOT, Maire